

Webinaire CEE

Présentation du dispositif et actualités

Marc Gendron – Délégué Général CEE à l'ATEE



Agenda

1/ Rappel sur les CEE

2/ Actualité

Rappel du dispositif

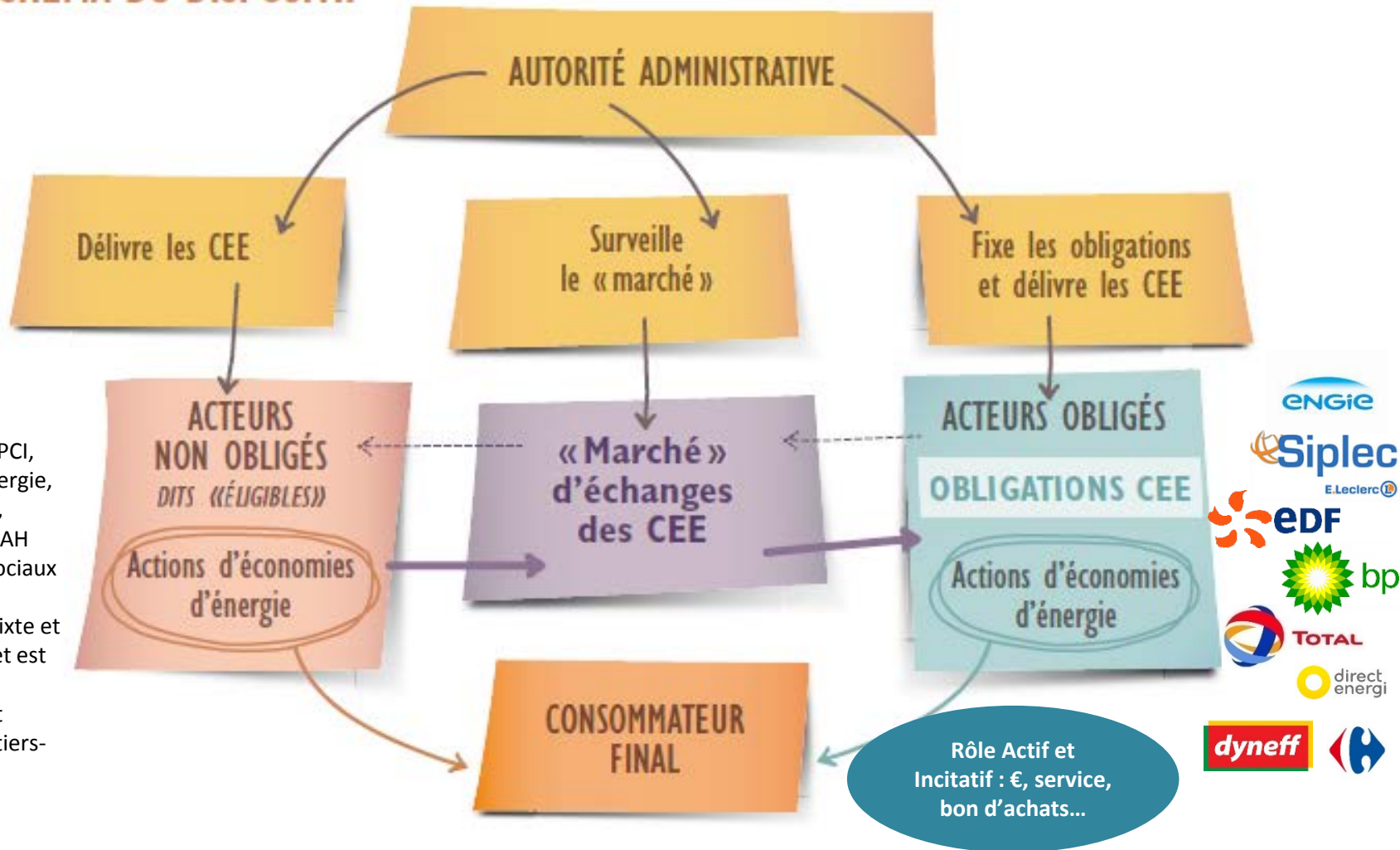
- ❖ Les Certificats d'économie d'énergie (CEE) constituent un dispositif innovant,
 - introduit par la **Loi POPE** en 2005 (articles 14 à 17 de la loi n°2005-781)
 - pour réaliser des **économies d'énergie finale**
 - dans le **secteur diffus**: résidentiel, tertiaire, petite industrie, agriculture, réseaux et transport

- ❖ Par période de 3 ans, l'Etat impose,
 - aux fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburants: **les obligés**
 - de faire réaliser un certain volume d'économies d'énergie, **l'obligation**
 - aux consommateurs: **les bénéficiaires** – ménages, collectivités, entreprises...
 - matérialisées par des Certificats d'Economies d'Energie: **les CEE**

- ❖ D'autres acteurs non obligés peuvent obtenir des CEE pour leurs opérations d'économies d'énergie: **les éligibles**

- ❖ Eligibles et obligés constituent les **demandeurs** de CEE
Ils peuvent échanger des CEE sur **le marché CEE**
⇒ **Les CEE ont une valeur financière**

SCHEMA DU DISPOSITIF



- Collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats d'énergie, départements, Régions...), ANAH
- Les bailleurs sociaux
- Les sociétés d'économie mixte et SPL dont l'objet est l'efficacité énergétique et proposant du tiers-financement

Rappel sur les CEE

QUELLES OPTIONS POUR LES OBLIGES ?



Inciter des opérations d'éco. d'énergie éligibles à CEE

Contribuer financièrement à des programmes CEE

Acheter des CEE sur le marché

Déléguer leur obligation

Payer une pénalité
15€/MWh cumac

Rappel sur les CEE

- ❖ Les CEE sont comptabilisés en « kWh cumac »

Les économies d'énergie sont:

- cumulées sur la durée de vie de l'opération
- actualisées à un taux de 4%

1 CEE =
1 kWh
cumac

- ❖ Les CEE sont délivrés par le Pôle National CEE (DGEC), après réalisation des travaux
- ❖ L'obtention de CEE se matérialise par l'obtention de kWh cumac sur un compte électronique sur le registre national Emmy, sur lequel se font également les transactions CEE
- ❖ Les CEE obtenus sont valables 3 périodes
- ❖ Les CEE sont bonifiés:
 - Dans le cadre de CPE
 - Dans les ZNI: x2

Rappel sur les CEE

3 moyens de produire des CEE

Opérations standardisées

90 % des CEE délivrés

Définies
par arrêtés

Montant de CEE
forfaitisé

Simplifier le dispositif

Opérations spécifiques

6 % des CEE délivrés

Hors cadre standardisé

Montant CEE propre à
chaque opération

Dossier de demande
détaillé, expertisé par
l'ADEME

Programmes CEE

4% des CEE délivrés

Formation (2)
Information (12)
Innovation (6)
Précarité énergétique
(4)

Opérations d'économies d'énergie

Opérations standardisées, un catalogue de 193 fiches

En janvier 2018 (29^{ème} arrêté)
193 fiches d'opérations standardisées en vigueur
(au 1^{er} avril 2019)

Bâtiment résidentiel
51 fiches

Bâtiment tertiaire
48 fiches

Agriculture
22 fiches

Réseaux
11 fiches

Industrie
32 fiches

Transport
29 fiches

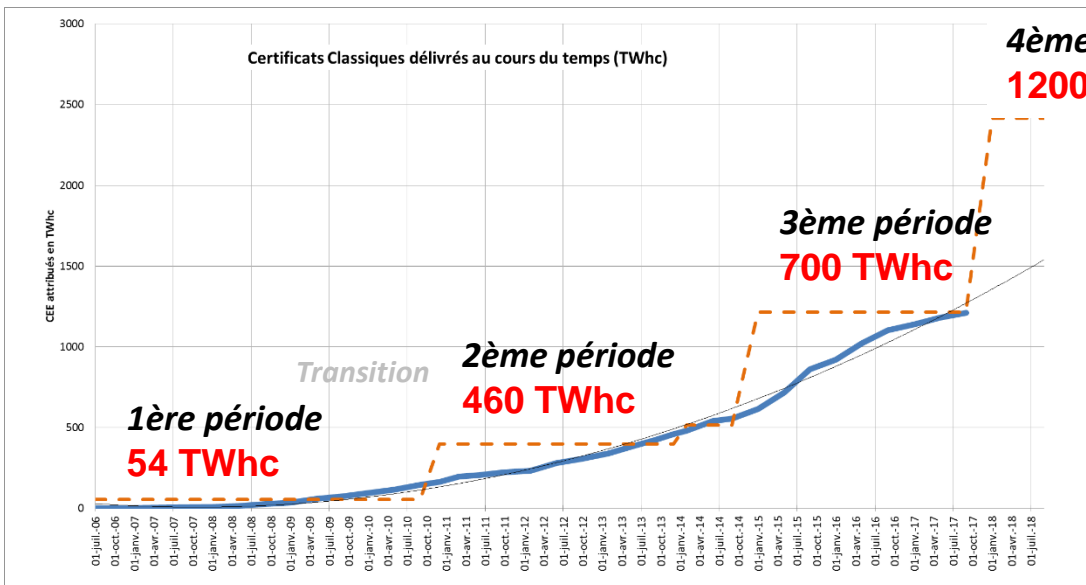


Agenda

1/ Rappel sur les CEE

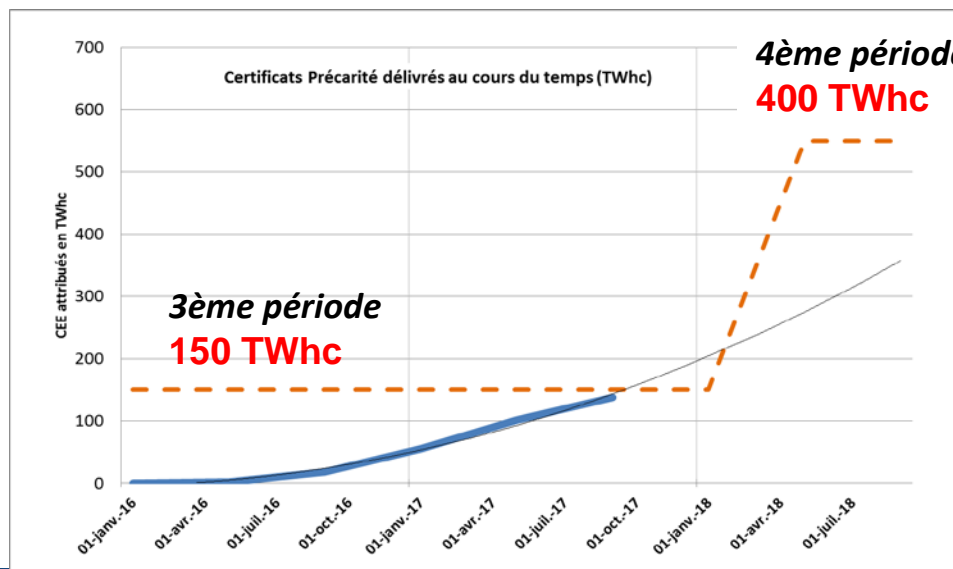
2/ Actualité

Lancement de la 4^{ème} période CEE au 1/01/2018

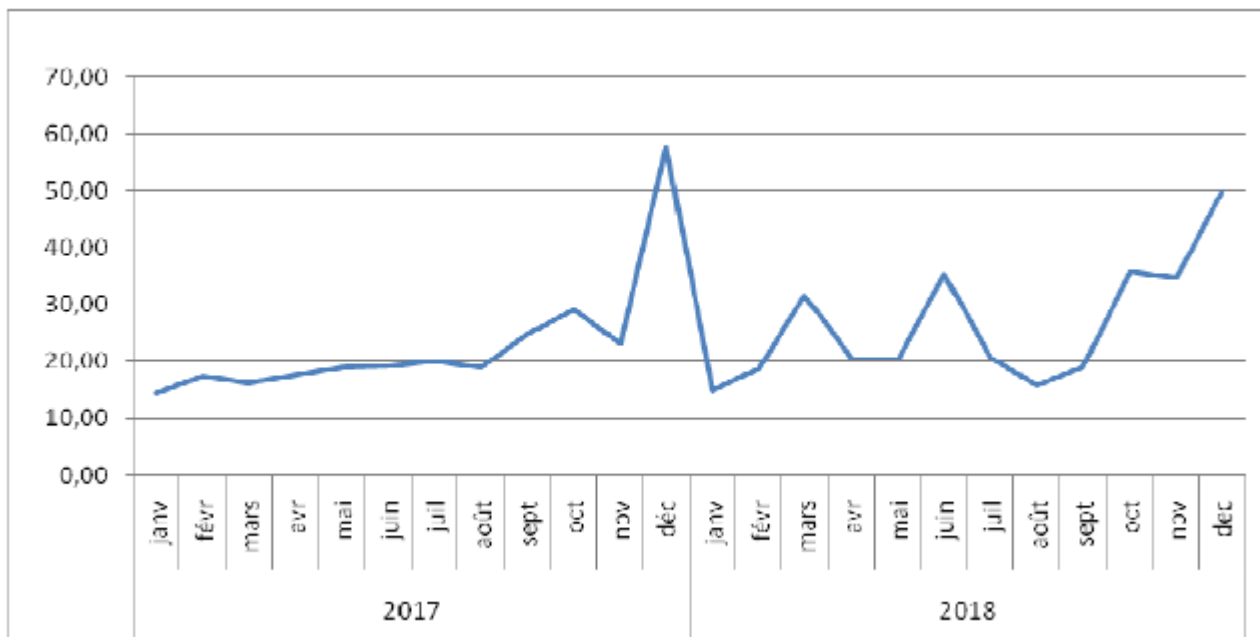


CEE CLASSIQUES

CEE PRECARITE



Un rythme de dépôt des CEE sur 2018 qui n'est pas en phase avec les objectifs



- ❖ Objectif P4 = rythme de dépôt de 39 TWhc/mois (ou 34 TWhc/mois en considérant le fait que les comptes sont relevés en juillet 2021).
- ❖ Forte progression des volumes CEE déposés fin 2018 : 36 TWhc en octobre, 34 TWhc en novembre, 50 TWhc en décembre 2018.

Un prix des CEE orienté à la hausse

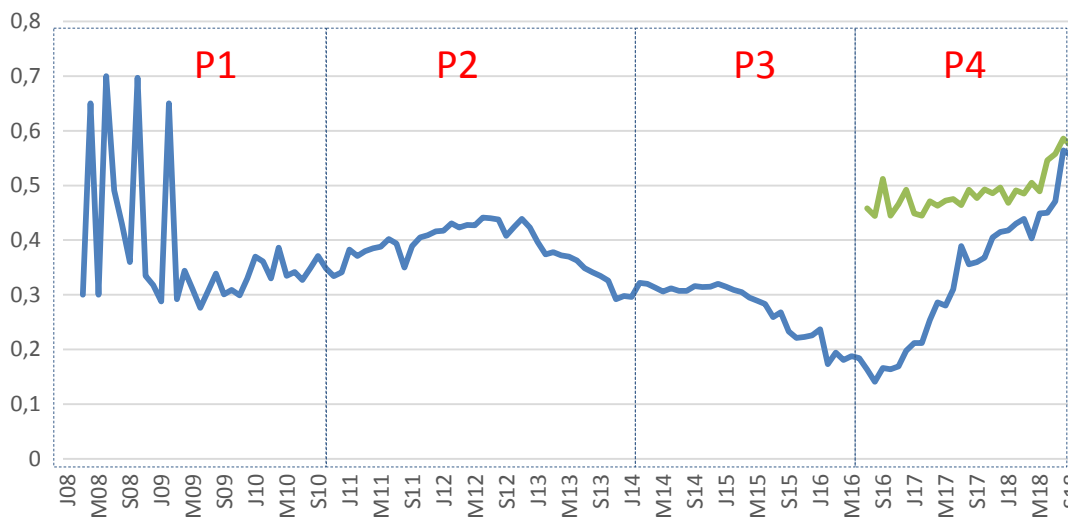
❖ Prix EMMY (décembre 2018)

- 6,72 €/MWhc classique
- 7,2 €/MWhc précarité

❖ Indice Spot (décembre 2018) :

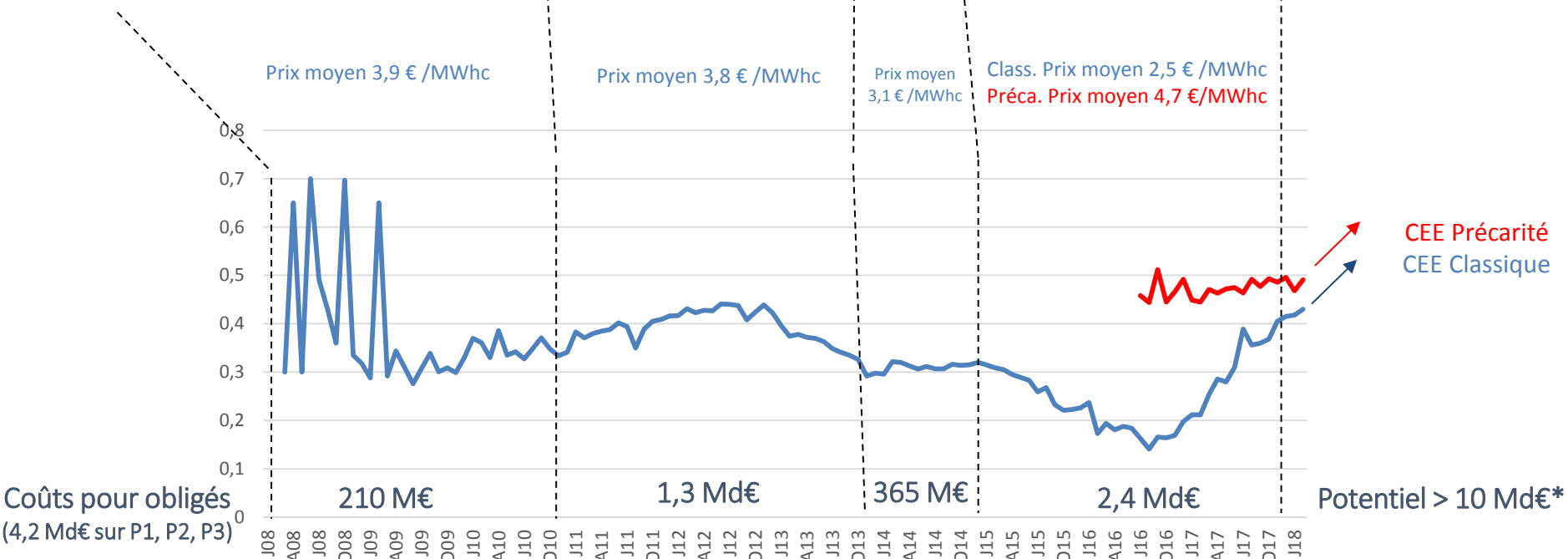
- Prix moyen pondéré de l'indice spot classique : 8,45 €/MWhc (20 transactions pour 4,8 TWhc)
- Prix moyen pondéré de l'indice spot précarité : 8,71 €/MWhc (17 transactions pour 1,8 TWhc)

Prix du CEE sur EMMY en €/KWhc



Potentiellement un coût pour les obligés d'environ 10 Md€

1ère période				Période intermédiaire		2ème période			Prolongement	3ème période			4ème période		
2006	2007	2008	2009	2010		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
01/06/2006 - 30/06/2009						01/01/2011 - 31/12/2013				01/01/2015 - 31/12/2017			01/01/2018 - 31/12/2020		
Objectif 54 TWh cumac				Pas d'objectif		Objectif 345 TWh cumac			115 TWhc	Objectif 700 TWhc Classique et 150 TWhc Précarité			Objectif 1200 TWhc Classique et 400 TWhc Précarité		



Prix du CEE sur EMMY en €/KWhc entre janvier 2008 et février 2018

* Objectifs valorisés au prix EMMY de décembre 2018

Autres points structurants

- ❖ Réconciliation de 3ème période, quasi finalisé
- ❖ 24 délégataires validés au 22 janvier 2019,
- ❖ Remontée de l'obligation fioul aux metteurs à la consommation en 2019 (loi hydrocarbure de décembre 2017)
- ❖ Publication de 28ème et 29ème arrêté. Ces deux arrêtés publient 12 nouvelles fiches CEE, en modifient 12 et en abrogent 7.
- ❖ Lancement d'un nouveau dispositif coût de pouce, par rapport à l'ancien dispositif
 - ❖ Extention aux chaudières gaz autre qu'à condensation et à l'isolation des planchers bas.
 - ❖ Concerne désormais l'ensemble des foyers, alors qu'il était jusqu'à présent réservé aux ménages modestes.

"Coup de pouce Chauffage"

Chaudière fioul ou charbon, ou gaz hors condensation, vers...	Modeste	Autre
- chaudière biomasse classe 5	4 000 €	2 500 €
- PAC air/eau ou eau/eau	4 000 €	2 500 €
- PAC hybride	4 000 €	2 500 €
- SSC	4 000 €	2 500 €
- Raccordement à un réseau de chaleur	700 €	450 €
- Chaudière gaz THPE (etas ≥ 92%)	1 200 €	600 €

Poêle charbon vers...	Modeste	Autre
- poêle biomasse FV7*	800 €	500 €

"Coup de pouce Isolation"

Isolation...	Modeste	Autre
- des combles	20 €/m ²	10 €/m ²
- des planchers	30 €/m ²	20 €/m ²

Il s'agit des niveaux minimaux de primes, avec un taux de conversion CEE de 5,5 €/MWhc

Encore deux années pour atteindre les objectifs

- ❖ **Etoffer le catalogue de fiches d'opération** : 2 arrêtés de 15 fiches = 30 fiches
- ❖ **Rendre éligible les sites EU ETS aux CEE**
- ❖ **Développer de nouveaux programmes**
 - 22 programmes en cours pour un montant total de 308 millions d'euros (56 TWhc)
 - 17 nouveaux programmes seront annoncés en janvier soit 20 TWhc supplémentaires.
 - Nouvel appel à programmes en 2019 : Economies d'énergie en Outre-mer, mobilité économe en énergie ou décarbonée
- ❖ **Etendre le dispositif « coup de pouce » chauffage et isolation à d'autres gestes individuels très performants de rénovation** :
 - remplacement de radiateurs électriques anciens,
 - actions spécifiques dans les DOM,
 - bonification des opérations standardisées en immeuble collectif, lorsqu'elles sont intégrées dans un CPE très performant
 - actions spécifiques dans les DOM



Contact : m.gendron@atee.fr